



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-10-2025 /

Dossier complet le : 13-11-2025 /

N° d'enregistrement : 007033/KK P

1 Intitulé du projet

SAINT-OUEN-LES-VIGNES PV - Ombrières photovoltaïques de culture

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LANNEMEZAN PV 8

Raison sociale

SAS

N° SIRET

98128698200013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune SAINT-OUEN-LES-VIGNES, dans le département de l'Indre-et-Loire (37). Monsieur DAGUET a lancé son activité en août 2019, en reprenant une partie des terres familiales, notamment celles anciennement cultivées par son père, son oncle, ainsi qu'une parcelle voisine appartenant à un exploitant tiers : cette dernière étant précisément celle concernée par le projet agrivoltaïque. L'exploitation agricole est orientée grandes cultures sans élevage. La réglementation en vigueur demande un suivi et des contrôles réguliers de l'installation agrivoltaïque. Le premier contrôle post-installation a lieu dans la sixième année de mise en service, puis tous les 5 ans (tous les 3 ans pour les technologies non-éprouvées). L'objectif est de s'assurer du bon fonctionnement des installations et notamment du maintien de la synergie entre activité agricole et activité photovoltaïque sur l'exploitation. Entre les contrôles réguliers, un suivi doit être mis en place pour collecter et transmettre certaines données à l'ADEME. Parmi ces informations demandées, la plupart concernent la production agricole (rendements, performances et qualité de la production, revenus engendrés, conditions agricoles de la production), mais aussi la production d'énergie réalisée par l'installation photovoltaïque.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la perspective du développement de l'agrivoltaïsme en France, un objectif qui est désormais inclus dans les grandes orientations de la politique énergétique nationale, telles que définies à l'article L.100-4 du Code de l'énergie. La parcelle sélectionnée pour le projet sera équipée d'ombrières de culture déployées sur une surface utile de 14,41ha, composée de rangées de panneaux mobiles, orientés nord-sud. L'ombrière est constituée de rangées de panneaux rotatifs avec un taux de couverture de 30,6%, qui suivent la course du soleil d'est en ouest. Les rangées de poteaux sont espacées de 14m. L'ombrière de culture a été conçue afin d'apporter un ombrage tournant à la parcelle, lui offrant ainsi une protection en cas d'excès de température ou de rayonnement solaire et de sécheresse. Un pilotage intelligent garantit notamment un partage optimisé de la ressource lumineuse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction du projet s'étendra sur une période d'environ 6 à 10 mois et prévoit plusieurs phases : • La préparation du terrain (6 à 8 semaines) : semis de portance en amont si besoin, implantation base vie, pistes et chemins d'exploitation. • L'installation de la clôture. • Le terrassement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des pieux d'ancrage des structures. Le linéaire et la largeur des tranchées seront optimisés autant que possible sur l'ensemble du projet • Le montage de l'infrastructure photovoltaïque : système de support et fixation des panneaux (4 à 6 semaines) • La pose et la connexion des câbles • L'implantation des bâtiments techniques (PTR et PDL) (2 à 4 semaines) : Les bâtiments techniques sont pré-équipés et pré-câblés en usine (transformateurs et les cellules HTA); • L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) • L'installation et le paramétrage du système de surveillance • L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison • Une fois la livraison des composants nécessaires à la construction du parc effectuée, les déplacements sur le chantier des équipes travaux seront quotidiens.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien : . La périodicité d'entretien de la végétation restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone. . Les haies paysagères/bocagères devront être taillées une fois par an.
Maintenance : . Visites de maintenance préventive par contrôle visuel, 2 fois par an .
Maintenance courante préventive, une fois par an . Maintenance approfondie réalisée en années N+5, 10 et 15 en intégrant le remplacement des pièces d'usures . Maintenance curatives exceptionnelles pour remédier à d'éventuelles pannes En dehors des interventions de maintenance programmées ou correctives, aucun personnel n'est en permanence présent dans le site. Démantèlement : --> La durée d'exploitation de l'ombrière est de 40 ans minimum. L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques) et les fondations peu profondes seront facilement déterrées. Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) et la clôture seront également retirés du site. Le démantèlement durera 3 mois environ et est garanti par TSE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface projetée au sol Surface totale des éléments techniques et citernes Emprise au sol Hauteur maximale des panneaux Hauteur minimale des panneaux Distance inter-pieux Nombre de modules	(7,88, MWc) (3,30, ha) (216, m²) (3,32, ha) (5,00, metres) (0,50, metres) (14,00, metres) (12 220, unites)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Le projet se situe en zonage Agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de type 1 « Prairies de la Fosse Ronde » (n°240031690) qui se situe au sein de l'aire d'étude éloignée. Elle est localisée à environ 4,5 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est présente à moins de 5 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc ou réserve n'est présent à moins de 5 km de l'aire d'étude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est l'Eglise paroissiale de Saint-Ouen a environ 1,5km. Le site du patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche de la ZIP est la zone de protection du site « Val-de-Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnnes », située a environ 2km au Sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'ensemble des zones humides identifiées (0,97 ha) lors des prospections sont évitées dans le cadre du présent projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sur la commune de Saint-Ouen-les-Vignes, 2 sites BASIAS sont enregistrés. Aucun de ces sites n'est situé sur l'emprise du projet. Le projet n'est pas localisé sur un site ou un sol pollué (ou potentiellement pollué).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Saint-Ouen-les-Vignes figure en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), classée pour les prélèvements eaux souterraines au-dessous de la cote - 14 m NGF pour la nappe du Cenomanien, prévue par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2006.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune de Saint-Ouen-les-Vignes ne possède pas de captage alimentation en eau potable. Le captage le plus proche se situe sur la commune voisine de Poce-sur-Cisse. Le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection de captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site du projet se trouve à proximité du site inscrit "Vallée de la Ramberge". La frondaison de cette zone est directement visible depuis le site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 ne se situe dans l'aire d'étude éloignée de 5km du site du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le "Parc du château de Poce" à environ 4 km au sud du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact quantitatif ou qualitatif sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessitera pas de terrassements lourds à l'exception de la réalisation des plateformes pour les bâtiments techniques. Les pistes seront réalisées avec un apport de graviers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet, par sa nature, n'engendrera pas de consommation en eau potable. De même, aucun rejet d'eaux usées n'est attendu.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'ensemble des zones humides identifiées sont évitées dans le cadre du projet. Les mesures mises en place réduisent les impacts du projet (adaptation du planning des travaux préparatoires du sol, plantation de haies arbustives, création d'habitat de repos pour les reptiles). Les impacts résiduels du projet sont non-significatifs pour la faune, la flore et les habitats. (Cf. Note écologique)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est présent à moins de 5 km de l'aire d'étude. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur les emprises du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation de parcelles agricoles. Cependant, la perte de surface agricole est de 16 851 m ² soit 7,47 % de la surface de la parcelle agricole. Par ailleurs, le projet prévoit la création de haies arbustives en périphérie du projet. Cela permet de réduire l'impact paysager et est bénéfique à la faune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun site SEVESO n'est recensé sur le territoire communal. La commune n'est pas soumise à un PPRT Installations industrielles. Le projet n'est pas de nature à présenter un impact sur des installations classées, ni à générer un risque technologique ou à l'aggraver.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'emprise du projet figure en zone d'alea fort dans la cartographie nationale de l'exposition du territoire au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Aucun impact n'est toutefois à prévoir du fait de la prise en compte des spécificités géotechniques du site dans la mise en place du projet (voir note environnementale).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet, par sa nature (ombrières de cultures photovoltaïques), n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer une augmentation du trafic pendant la phase travaux (3 a 4 camions par jour et jusqu'a 4 a 5 camions par jour en periode de pic d'activite). Toutefois, la duree des travaux sera faible (6 a 10 mois). En phase exploitation, compte tenu de la faible periodicite des visites de maintenance et interventions d'entretien effectuees sur le site, aucune perturbation des axes de circulation ne sera constatée.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les allees et venues d'engins et de vehicules pendant la phase travaux produiront un derangement sonore. En phase exploitation, le projet n'est pas a l'origine de nuisances sonores significatives.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'est a prévoir vis-a-vis des riverains.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne sera pas a l'origine de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux seront realises de jour. Aucune nuisance lumineuse n'est a prévoir vis-a-vis des riverains.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant les travaux, la circulation des vehicules et le fonctionnement des engins sera a l'origine d'emissions atmospheriques (gaz d'echappement). La phase de travaux peut egalement engendrer des poussieres dans l'air. La duree des travaux sera toutefois limitee. En phase d'exploitation, l'infrastructure photovoltaïque n'emet aucun degagement de poussieres, de nuisances olfactives ou de degagements gazeux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'eaux usees ni d'autres effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, toutes les mesures sont prises pour stocker / traiter/evacuer les dechets de chantier selon les filieres les plus adaptees au type de dechet. Aucun dechet n'est laisse sur place ou dans le sol. Un bachage des bennes pourra etre effectue pour eviter l'envol des elements les plus legers (type emballages plastiques). En phase exploitation, les dechets generes par le projet seront essentiellement les panneaux et materiaux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'emprise du projet n'est pas concerne par des covisibilites avec les batiments classes aux monuments historiques. Le projet s'inscrit dans un paysage ouvert sur son contexte proche dans un territoire globalement plat. Les impacts visuels du projet sont moderes pour les lieux-dits du Vieux Joue et du Jeune Jouet ou les impacts residuels restent perceptibles malgre les mesures de reduction. Le projet est donc moderaement impactant pour
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'implante sur des parcelles agricoles et engendre la consommation de 16 851 m ² de terrain, soit 7, 47% de la surface totale de la parcelle agricole. Par ailleurs, le site maintiendra sa vocation agricole par la mise en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit plusieurs mesures d'évitement et de réduction: - ME : Adaptation des emprises du projet - MR : Gestion de la pollution accidentelles et des eaux de chantier - MR : Adaptation du planning des travaux préparatoires du sol - MR : Plantation d'une haie arbustive à vocation écologique et paysagère - MR : Création d'habitat de repos pour les reptiles - MR : Prise en compte des spécificités géotechniques - MR : Réduction de la diffusion des matières en suspension des sols mis à nu - MR : Réduction des nuisances durant la phase chantier - MR : Insertion paysagère du projet et des mesures d'accompagnement : - MA : Suivi écologique en phase travaux - MA : Suivi écologique en phase exploitation - MA : Gestion environnementale du chantier et gestion des déchets en phase chantier - MA : Surveillance du site et gestion du risque incendie en phase d'exploitation - Paysage - ME1 : Évitement dans le cadre de l'intégration paysagère du projet - Paysage - MR1 : Insertion paysagère du projet - Paysage - MR 2 : Réduction des covisibilités par plantation et renforcement de haies Voir Notes écologique, environnementale et paysagère pour plus de précisions.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

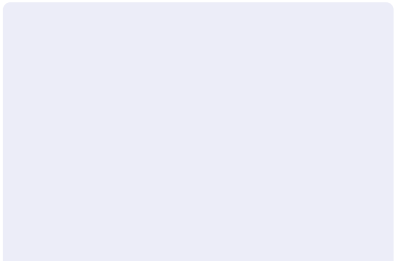
Nom PRADEAU

Prénom Lauriane

Qualité du signataire Directrice Expertise, Pilotage & Autorisations

À LE MANS

Fait le 13-10-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)